



Communauté de Communes  
DES COTEAUX DU GIROU

## REDEVANCES ASSAINISSEMENT AUTONOME

### ➤ Projet neuf / réhabilitation :

- Contrôle de conception (instruction du projet) : 80 €
- Contrôle de réalisation (contrôle des travaux réalisés) : 80 €

*En cas de réhabilitation d'une installation existante suite à un diagnostic « non conforme » (sans permis de construire), aucune redevance ne sera perçue.*

### ➤ Diagnostic d'une installation existante dans le cadre d'une opération groupée : 56 €

***NB : ce diagnostic est obligatoire. En cas de refus de contrôle, le montant de la redevance sera majoré de 100%***

### ➤ Diagnostic d'une installation existante dans le cadre d'une vente : 150 €

*Tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> Janvier 2018 selon la délibération n°2017-04-015 approuvée en Conseil Communautaire lors de sa séance du 10 Avril 2017.*